

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 30 juin, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au gîte dit « Colbert ABC » de la Communauté de communes à Châteauneuf sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes BARBIER, DUPRIX, GARCIOUX, JOCHYMS, JOUNEAU, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOUILLET, BONILLO, BURLAUD, FAUCHER, GAMBADE, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléants présents : Mmes BERNARDIN, EININGER, M. BAILLARD

Absents excusés : Mme HUE, M. DE PAULE

Absents : Mmes CAGLIONI, RICHARD, M. HORZINSKI

Pouvoir : Néant

Mme RADUGET est désignée secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

Le point inscrit concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes est retiré par le président en début de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** les rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif VEOLIA EAU pour l'exercice 2014, le premier pour la commune de Lignières, le deuxième pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes et le troisième pour la commune de Levet ;
- **ADOPTE** les rapports annuels sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en délégation de service public auprès de VEOLIA EAU pour l'exercice 2014, le premier pour la commune de Lignières, le second pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes et le troisième pour la commune de Levet ;
- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 de l'assainissement collectif en régie du territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (communes de Vallenay, Saint-Loup-des-Chaumes et Saint Baudel) ;
- **ACCEPTE** des admissions en non-valeur de créances sur les budgets général, ordures ménagères et assainissement en régie ;
- **INSTITUE** une régie de recettes auprès du service Enfance Jeunesse au 01/09/2015 (et annulation de l'actuelle) ;
- **MODIFIE** la régie de recettes du gîte de groupe dit « Colbert ABC » ;
- **ALLOUE et REPARTIT** une somme 7 300 € de subventions pour l'action culturelle ;
- **DECIDE** de conclure 3 contrats d'apprentissage dès le 1^{er} septembre 2015 en espaces verts (formation Bac Pro aménagements paysagers)

- **DECIDE** d'octroyer à chaque stagiaire BAFA de l'été 2015 une gratification de 30 € par jour travaillé au-delà du stage pratique de 14 jours.
- **CREE** 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe échelon 1 à temps non complet à 11/35^{ème} heures hebdomadaires (annualisé) pour une durée d'1 an renouvelable avec effet au 1^{er} septembre 2015.
- **CREE** 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe échelon 1 à temps non complet à 17.50/35^{ème} heures hebdomadaires (annualisé) avec effet au 1^{er} octobre 2015, suite à l'augmentation du temps de travail d'un agent.
- **DONNE** délégation au Président, pour la durée du mandat, en matière de cession de matériel d'un montant maximum de 2000 € HT.
- **PREND ACTE ET D'ENTÉRINE** l'information concernant l'implantation d'un projet photovoltaïque sur la commune de Vallenay notifié par le Maire à la communauté de communes le 20 mai 2015.

Par 27 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE D'ACQUERIR** un Renault Trafic 120 L1H2 pour 23 707.90 € TTC et un Citroën Jumpy L1H1 pour 19 107.79 € TTC en remplacement de 2 véhicules obsolètes (repris par les garages).

Les informations suivantes sont données au Conseil Communautaire :

- la commission des finances a opté pour la répartition de droit commun du FPIC 2015 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) ;
- une motion en faveur de l'éolien sera présentée en bureau par le comité de pilotage réunissant la CDC ABC et la CDC Berry Grand Sud ;
- un RV avec un architecte est programmé en vue de réhabiliter l'espace Colbert de Châteauneuf éventuellement en centre de loisirs ;
- il est décidé que la prochaine réunion du conseil communautaire sera un mercredi ;
- Mme SENDEL, nouvelle élue de Levet, intègre les commissions « Culture » et « enfance jeunesse » ;
- Régularisation pour la facturation du périscolaire suite à une erreur de paramétrage de logiciel ;
- La CDC du Pays de Nérondes a été déboutée par le Tribunal Administratif d'Orléans concernant les différends qui l'oppose au SMIRTOM ;
- La commune de Chavannes propose aux communes intéressées par cet équipement de se regrouper pour les achats de défibrillateurs ;
- Commune de Crézançay : la matérialisation des jeunes plantations doit être faite afin d'éviter le broyage accidentel par les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 15.

